

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 7 JUILLET 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2025-110

OBJET : Actualisation de la liste des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la commune de Fontenay-sous-Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	28
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Charles ASLANGUL, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU, Jean-Philippe BEGAT représenté par Michel OUDINET, Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Sylvain BERRIOS représenté par Adrien CAILLEREZ, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Marc BRETON représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Jacqueline VISCARDI, Philippe DUBUS représenté par Bernard GAUDIERE, Michel DUVAUDIER représenté par Aurore THIROUX, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC représenté par Nadia LECUYER, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Anne KLOPP, Aurélia GIRARD représentée par Pierre MIROUDOT, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Philippe LHOSTE représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Déborah MUNZER représentée par Jean-Paul DAVID, Florentine RAFFARD représentée par Pascale MOORTGAT, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Pascal TURANO représenté par Hervé GICQUEL.

Absents :

Caroline ADOMO, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 7 JUILLET 2025

OBJET : Actualisation des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-5, L.5211-1 et suivants ;

VU le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L.631-3 et D.631-5 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite loi LCAP, créant les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;

VU le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Fontenay-sous-Bois n°2015-12-01-U du 17 décembre 2015 approuvant la révision de la Zone de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et sa transformation en Aire de Mise en Valeur Architectural et Paysager (AVAP) ;

VU la délibération du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois n° DC 2021-91 du 29 juin 2021 portant création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois ;

VU les délibérations du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois n° DC 2022-52 du 17 mai 2022, n° DC 2024-101 du 8 juillet 2024 et n° DC 2025-2 du 11 février 2025, actualisant les membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois ;

VU la délibération du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois n° DC 2024-95 du 8 juillet 2024 installant un conseiller territorial suite à une démission ;

CONSIDERANT les membres de droit de la commission locale du SPR :

- le président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou son représentant ;
- le maire de la commune de Fontenay-sous-Bois ou son représentant ;
- le préfet du Val-de-Marne ou son représentant ;
- le directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant ;
- l'architecte des Bâtiments de France du Val-de-Marne ou son représentant,

CONSIDERANT les membres nommés représentant l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois suivants, désignés par délibération du Conseil de Territoire n° DC 2021-91 du 29 juin 2021, pour siéger au sein de ladite commission :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Anne KLOPP	Madame Delphine FENASSE
Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET	Monsieur Emmanuel CHAMPETIER
Madame Sylvie CHARDIN	Monsieur Nassim LACHELACHE
Madame Brigitte CHAMBRE-MARTIN	Monsieur Nicolas DAUMONT-LEROUX

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250708-DC2025-110-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CONSIDERANT les membres du collège des personnalités qualifiées suivants, désignés par délibération n° DC 2024-101 du Conseil de Territoire pour siéger au sein de ladite commission :

REPRESENTANT	TITULAIRE	SUPPLEANT
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne	Monsieur David RIZZOLI	Madame Florence GAULTIER
Services techniques de la ville de Fontenay-sous-Bois	Monsieur Paul NGUYEN Directeur des Bâtiments et de l'Energie	Monsieur Loïc AHONLONSOU Directeur du Développement Urbain
Acteurs de la vie locale	Monsieur Frédéric BLUTEAU Architecte	Madame Gwenaëlle D'ABOVILLE Architecte
DRIEAT Ile-de-France	Madame Géraldine SANOUR Cheffe de service UD94/SPAT	Madame Céline NIEMIETZ Cheffe de la mission territoriale Est - UD94/SPAT

CONSIDERANT les membres du collège des représentants des associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine suivants, désignés par délibération n° DC 2025-2 du Conseil de Territoire pour siéger au sein de ladite commission :

REPRESENTANT	TITULAIRE	SUPPLEANT
CAUE 94 (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne)	Madame Laetitia GRIGY Directrice du CAUE 94	Madame Franca MALSERVISI Architecte
Fondation du Patrimoine du Val-de-Marne	Madame Florence LEMAIRE Déléguée départementale	Monsieur Philippe BOBO Délégué territorial
Association Les Ami.e.s de Fontenay-sous-Bois	Monsieur Alain REGNIER Président	Monsieur Guy MICHOT
Association Comité des Mocards	Monsieur Philippe BERTHELOT	Monsieur Daniel FOUGÈRES Président

CONSIDERANT qu'un tiers des membres nommés de la CLSPR sont désignés en son sein par l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que Monsieur Emmanuel CHAMPETIER a été nommé membre, suppléant de Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, pour siéger au sein de la CLSPR de Fontenay-sous-Bois, par délibération du conseil de territoire n° DC 2021-91 du 29 juin 2021,

CONSIDERANT que Monsieur Emmanuel CHAMPETIER a été remplacé au sein du Conseil de Territoire par délibération DC 2024-95 du 8 juillet 2024 par Monsieur Samuel MULLER,

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de procéder à l'actualisation du collège des membres représentant l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois au sein de la CLSPR de Fontenay-sous-Bois,

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 03 juillet 2025,

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20250708-DC2025-110-DE Date de télétransmission : 08/07/2025 Date de réception préfecture : 08/07/2025

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DESIGNE Monsieur Samuel MULLER membre suppléant de Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Fontenay-sous-Bois, en remplacement de Monsieur Emmanuel CHAMPETIER,

ARTICLE 2 :

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Président de l'EPT Paris Est Marne & Bois dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification à l'adresse suivante : 1 place Uranie à Joinville-le-Pont (94340).

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - dans un délai de deux mois à compter de la dernière des mesures de publicité susvisées, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Président de l'EPT Paris Est Marne & Bois si un recours gracieux a été introduit (l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet). Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » (accessible à partir du site www.telerecours.fr).



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date de
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

08 JUL. 2025